YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2005

DELIBERATION N° 2005/06/892

OBJET : Location et installation de matériels et d'éclairage pour les fêtes et cérémonies -Appel d'Offres Ouvert- Autorisation au Député-Maire de passer le marché avec l'entreprise EL ALE.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment les articles 33, 40-I, 40-III, 40-V, 52, 53, 57 à 59 et 71,

VU la délibération n° 2005/02/845 en date du 10 février 2005 du Conseil Municipal autorisant le lancement d'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert relatif à la location et l'installation de matériels et d'éclairage pour les fêtes et cérémonies et approuvant le Dossier de Consultation des Entreprises correspondant,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été adressé, pour insertion, au BOAMP, à l'OPOCE et au PARISIEN le 14 février 2005 et a été publié dans le bulletin du BOAMP n° 27B du 17 février 2005 sous le n° 211, dans le bulletin du BOAMP n° 27A du 17 février 2005 sous le n° 190, dans le JOUE du 16 février 2005 sous le n° 2005/S33-031652 et dans le PARISIEN du 17 février 2005,

CONSIDERANT que la date limite de réception des offres a été fixée au 11 avril 2005 à 17 heures et que deux plis ont été réceptionnés dans les délais impartis,

CONSIDERANT qu'en application de l'article 52 du Code des Marchés Publics, le 12 avril 2005, la Personne Responsable du Marché a ouvert les deux enveloppes contenant les candidatures et en a vérifié le contenu,

CONSIDERANT que, sur les deux dossiers, un était incomplet et que la Personne Responsable du Marché a décidé de demander au candidat concerné de lui produire les compléments avant le 19 avril 2005 à 17 heures,

CONSIDERANT que cette demande a été formulée par télécopie le 13 avril 2005 et que le candidat a répondu dans les délais impartis,

CONSIDERANT que, lors de la séance du 21 avril 2005, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen et l'enregistrement des candidatures, a jugé l'ensemble de celles-ci conforme et a déclaré, à l'unanimité, les deux offres recevables,

HÔTEL DE VILLE
66 RUE CHARLES DE GAULLE - 91333 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

CONSIDERANT qu'après avoir confié l'analyse des offres jugées recevables aux Services Techniques, la Commission s'est réunie le 10 mai 2005 afin de procéder au choix du titulaire en tenant compte, conformément au règlement de la consultation, des critères de choix infra et de leur pondération :

- la valeur technique, (pondération 60%)
- le prix des prestations (pondération 40%)

CONSIDERANT qu'au regard de ces critères, la Commission s'est prononcée, à l'unanimité, pour attribuer le marché à EL ALE, sise 21, rue de la Marlière, 95200 SARCELLES, mieux-disante,

SES commissions Finances, Affaires Générales et Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Economique consultées,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND acte du choix de la Commission d'Appel d'Offres,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à passer le marché et à signer les documents y afférents avec l'entreprise EL ALE, sise 21, rue de la Marlière, 95200 SARCELLES,

DIT que le marché prendra la forme d'un marché à bons de commande et sera conclu pour une période d'un an à compter de sa notification et pourra faire l'objet de trois reconductions annuelles,

DIT que les dépenses annuelles seront comprises entre un montant minimum de 50 000,00 € H.T. et un montant maximum de 200 000,00 € H.T.,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune, exercice 2005 et suivants.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

PRÉFECTURE
10 JUIN 2005
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture
le 10-6-05
et de la publication le 10-6-05
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)